

pédagogie et des normes du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2010-3383 du 22 décembre 2010.**

Madame Thouraya Mlayeh, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service des normes et des programmes du cycle préparatoire à la sous-direction de la pédagogie et des normes du cycle préparatoire à la direction de la pédagogie et des normes du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2010-3384 du 22 décembre 2010.**

Monsieur Kamel Ben Hmida, professeur des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service des activités sociales à la sous-direction des activités culturelles, artistiques, sportives et sociales du cycle primaire à la direction de l'enseignement et de la vie scolaire du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2010-3385 du 22 décembre 2010.**

Monsieur Mabrouk Arfaoui, inspecteur des écoles primaires, est chargé des fonctions de chef de service du cycle primaire à la sous-direction de l'éducation et de l'enseignement du cycle primaire à la direction de l'enseignement et de la vie scolaire du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2010-3386 du 22 décembre 2010.**

Madame Nabiha Mrayhi, inspecteur des écoles primaires, est chargée des fonctions de chef de service des matières d'enseignement du cycle primaire à la sous-direction des normes et des programmes du cycle primaire à la direction de la pédagogie et des normes du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2010-3387 du 22 décembre 2010.**

Madame Ilhem Barboura, inspecteur des écoles primaires, est chargée des fonctions de chef de service de l'action éducative du cycle primaire à la sous-direction de la vie scolaire du cycle primaire à la direction de l'enseignement et de la vie scolaire du cycle primaire à la direction générale du cycle primaire au ministère de l'éducation.

**Par décret n° 2010-3388 du 22 décembre 2010.**

Monsieur Saïed Dhouibi, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments et de la maintenance et de la gestion des biens à la sous-direction des bâtiments, de l'équipement et de la maintenance au secrétariat général au commissariat régional de l'éducation à Kairouan à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**CESSATION DES FONCTIONS**

**Par décret n° 2010-3389 du 22 décembre 2010.**

Monsieur Hefdhi Farhat, ingénieur principal, est déchargé des fonctions de chef de service des bâtiments et de la maintenance à la direction des services communs au commissariat régional de l'éducation à Zaghuan.

**MINISTERE DU COMMERCE  
ET DE L'ARTISANAT**

**NOMINATION**

**Par décret n° 2010-3390 du 21 décembre 2010.**

Monsieur Ridha Haj Kacem, conseiller de services publics, est nommé rapporteur auprès du conseil de la concurrence.

En application des dispositions de l'article 17 du décret n° 2006-477 du 15 février 2006, l'intéressé bénéficie des avantages de directeur général d'administration centrale.

**MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

**Arrêté du ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 13 décembre 2010, relatif à la protection des monuments historiques et archéologiques.**

Le ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu le code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, promulgué par la loi n° 94-35 du 24 février 1994, tel que modifié par la loi n° 2001-118 du 6 décembre 2001 et notamment les articles 26 au 34 et 45 et suivants,

Vu le décret n° 94-1475 du 4 juillet 1994, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission nationale du patrimoine,

Vu l'avis de la commission nationale du patrimoine.

Arrête :

Article premier - En vertu du présent arrêté, sont réputés monuments protégés, les monuments suivants :

Gouvernorat de Tunis :

1- la façade avant de immeuble néoclassique : 34 rue, Sidi Ayed Bab Jedid Tunis.

2- les abattoirs de la municipalité de Tunis : rue Tahaa Hussein Monfleury -Tunis.

3- Dar Ibn Abi Dhiaf : 31 rue Ibn Abi Ed Dhiaf, Bab Souika - Tunis.

Gouvernorat du Kef :

4- le siège de la société Jabel Ejrija, avec une zone des abords tendus à 500 m conformément à l'article 47 du code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels.

Gouvernorat de Sfax :

5- Immeuble Ennouri : 43, avenue Habib Bourguiba 3000 - Sfax.

6- Quasr Ben Romdhan : 29, avenue Habib Bourguiba 3000 - Sfax.

Art. 2 - Le présent arrêté de protection sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et affiché au siège de la commune concernée ou au siège de la délégation.

Tunis, le 13 décembre 2010.

*Le ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Abderraouf Basti**

*Vu*

*Le Premier ministre*

**Mohamed Ghannouchi**

**MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE**

### **NOMINATION**

**Par décret n° 2010-3391 du 21 décembre 2010.**

Monsieur Tahar Laâjimi, inspecteur principal de jeunesse et d'enfance, est chargé des fonctions de commissaire régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Sousse au ministère de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, fixant l'organisation administrative et financière et les modalités de fonctionnement des commissariats régionaux de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique, l'intéressé bénéficie de la fonction de directeur général d'administration centrale.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PECHE**

### **NOMINATIONS**

**Par décret n° 2010-3392 du 21 décembre 2010.**

Monsieur Faycal Ounais, maître assistant de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur de l'école supérieure des ingénieurs de l'équipement rural de Medjez El Bab.

**Par décret n° 2010-3393 du 21 décembre 2010.**

Monsieur Bechir Ben Thayer, professeur de l'enseignement supérieur agricole, est chargé des fonctions de directeur de l'école supérieure des ingénieurs de l'équipement rural de Medjez El Bab du 31 août 2009 jusqu'à 15 août 2010.

### **MAINTIEN EN ACTIVITE**

**Par décret n° 2010-3394 du 21 décembre 2010.**

Monsieur Mahmoud Beioui, ingénieur principal à la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux, est maintenu en activité pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 22 décembre 2010, relatif à l'ouverture des opérations de délimitation du domaine public hydraulique de Oued Tamrit de la délégation de Siliana Nord du gouvernorat de Siliana, dans la partie s'étendant de Jema jusqu'à Siliana ville.**

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu le code des eaux promulgué par la loi n° 75-16 du 31 mars 1975, tel que modifié et complété par la loi n° 87-35 du 6 juillet 1987, la loi n° 88-94 du 2 août 1988, la loi n° 2001-116 du 26 novembre 2001 et par le décret n° 2001-2606 du 9 novembre 2001 et notamment son article 5,